

## **COMMUNE LES PREMIERS SAPINS**

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

### **COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2019 à 20 h 30 Salle du Conseil des Premiers Sapins**

L'an 2019, le 12 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 6 septembre 2019 par Isabelle NICOD, Présidente de séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents tous les membres sauf absents excusés : BERNARD Pierre-François, BÔLE Bernard, CACHOD Fabrice, FAIVRE COURTOT Clarisse, DREZET Alexandra, GANNARD Denis, HUMBERT Alain, JOUFFROY Hervé qui donne procuration à M. GIRET Stéphane, MOUROT Christian, PHILIPPE Romain, PROUDHON Guy

Absents : BERTIN François, BERTIN Philippe, CHANEZ Raphaël, CHANUDET Jean-Marie, GIRARDET Pascal, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Patrick, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, ROULLOT Aurélie, TOURNIER Gabriel, VOUILLOT Jean-Pierre

Effectif présent : 27 ; Suffrages exprimés : 28

La Présidente de séance demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant : échange de terrain d'aisance à Chasnans entre la Commune des Premiers Sapins et Monsieur et Madame MERCIER Claude.

Monsieur DEFONTAINE Thierry a été élu secrétaire.

#### **1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal**

Le compte rendu du conseil municipal du 18/07/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Travaux**

##### **A - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant le réseau de chaleur de Nods**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre concernant le réseau de chaleur, après publicité, mise en concurrence, et suite à l'analyse des différentes offres par la commission d'ouverture des plis, Monsieur Alexandre COINTET propose au conseil de retenir la Société PLANAIR SAS France pour un montant de 30 150 € HT.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

##### **B - Attribution du marché de travaux des logements de Rantechaux**

Dans le cadre de la réhabilitation des logements de Rantechaux, après publicité, une mise en concurrence a été effectuée et deux lots (n° 4 – menuiserie et n° 9 – plomberie) n'ont pas reçu d'offres. Suite à l'analyse des offres, Monsieur Thierry DEFONTAINE propose au conseil de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Voiries-Réseaux-Divers : Entreprise FORIEN Père et Fils pour un montant de 20 661,77 € HT ;
- Lot n° 2 – Gros Œuvre : Entreprise FORIEN Père et Fils pour un montant de 47 454,41 € HT ;
- Lot n° 3 – Charpente-Couverture-Zinguerie : Entreprise NOUVEAU & MYOTTE pour un montant de 31 480,03 € HT ;

- Lot n° 5 – Doublage cloison-plafonds-Peinture revêtement : GROSPERRIN Entreprise pour un montant de 54 363,82 € HT ;
- Lot n° 6 – Carrelage-Faïence : SARL SBTC pour un montant de 18 694,31 € HT ;
- Lot n° 7 – Revêtement de sols souples : GROSPERRIN Entreprise pour un montant de 3 083,03 € HT ;
- Lot n° 8 – Electricité VMC : SARL DONIER Electricité pour un montant de 14 988,90 € HT ;
- Lot n° 10 – Enduits de façade : GROSPERRIN Entreprise pour un montant de 21 732,82 € HT.

Monsieur Thierry DEFONTAINE propose de relancer la consultation pour les 2 lots sans réponse.  
Le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

#### C - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant le lotissement de Nods

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre concernant le lotissement de Nods, après publicité, mise en concurrence, et suite à l'analyse des différentes offres par la commission d'ouverture des plis Monsieur Alexandre COINTET propose au conseil de retenir la Société BETVRD pour un montant de 7 000 € HT.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **3/ Finances**

#### A - Restitution de la caution de M. Grandhaye

La Présidente de séance expose au Conseil que suite au départ de M. GRANDHAYE Emeric (logement au 10 rue Notre Dame à Vanclans), et compte tenu de l'état des lieux de sortie, il n'y a pas lieu de retenir la caution versée, il convient de restituer à cet ayant droit cette dernière à savoir 565,42 €.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### B - Encaissement de la subvention du Souvenir Français

La Présidente de séance informe le Conseil Municipal que le Souvenir Français fait partie du plan de financement des travaux de restauration du monument aux morts de Nods en octroyant une subvention de 1 300 €. Cette somme a été reçue par chèque et une délibération est nécessaire pour son encaissement.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

#### C - Remboursement de Groupama pour l'affaire Bertin

Dans le cadre de l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur BERTIN Auguste d'Athose, et pour laquelle la commune a obtenu gain de cause, Groupama rembourse à la commune les frais d'honoraires d'avocats à hauteur de 720 €. La Présidente de séance demande au Conseil Municipal d'accepter l'encaissement de cette somme.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### **4/ Patrimoine**

#### A - Attribution du logement au 10 rue Notre Dame à Vanclans

Considérant la vacance du logement conventionné de type T4 situé à l'ancienne école au 10 rue Notre Dame à Vanclans et le dossier de candidature de Monsieur DREZET Jérôme réceptionné à la Mairie Les Premiers Sapins, la Présidente de séance soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution de ce logement à Monsieur DREZET Jérôme.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B - Echange de terrain d'aisance à Chasnans entre la commune des Premiers Sapins et M. et Mme MERCIER Claude

Madame MERCIER Véronique quitte la salle du Conseil Municipal.

La Présidente de séance expose au conseil que M. et Mme MERCIER Claude échangent 1 are 29 contre 2 ares 89 avec la commune des Premiers Sapins. M. et Mme MERCIER Claude payeront la différence soit 960 € (1 are 60 x 6 € le m<sup>2</sup>), ainsi que 50 % des frais de notaire, les frais de géomètre ayant déjà été payés par Monsieur et Madame MERCIER Claude.

Le conseil accepte cette proposition à la majorité moins une abstention et autorise la Présidente de séance ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

C – Location du local de restauration et mise à disposition de la licence IV

La Présidente de séance rappelle au conseil qu'il a délibéré le 18 juillet dernier pour la location du local de restauration et la mise à disposition de la licence IV à Madame Jessica FIQUET de la Société « Comme à la maison ». Après avoir réalisé l'état des lieux le vendredi 13 septembre, le bail prendra effet à compter du samedi 14 septembre 2019. La Présidente de séance propose la date du 14 septembre pour débiter le bail de location.

Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

**5/ Informations diverses**

- ▶ *Information sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Communales Sud pour l'exploitation d'un parc éolien à Avoudrey, Grandfontaine-sur-Creuse et Longechaux* : Monsieur Thierry DEFONTAINE expose qu'un dossier a été envoyé à la Mairie des Premiers Sapins pour affichage jusqu'au 18 octobre 2019 (car la commune déléguée de Rantechaux est dans le périmètre des 6 kilomètres règlementaires). Suivant les dispositions de l'article 8 de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête sur la demande déposée par la SAS Communales Sud. Pour être pris en considération, cet avis devra être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 2 novembre 2019. Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques ICPE). Des photomontages animés sont également disponibles à l'adresse suivante : <http://communales.geophom.info>  
Ce dossier sera abordé lors du prochain Conseil Municipal.
- ▶ *Archives départementales* : La Présidente de séance informe les membres du Conseil Municipal que les archives départementales sont venues faire le point sur l'archivage des 6 communes déléguées, depuis 2016, le mercredi 11 septembre 2019. Le constat est fait qu'il n'y a guère d'évolution depuis 3 ans. La Présidente de séance informe que la décision a été prise de prendre un vacataire des archives départementales durant quelques mois. Sa mission aura pour but la préparation des archives définitives sur les 6 communes déléguées en vue de leur transfert dans le local des Premiers Sapins.
- ▶ *Les voies douces* : Madame Anaïs GUYOT présente le projet des voies douces de la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs et un débat s'installe sur la voie Nods-Valdahon encore en phase de réflexion.

**Agenda**

- ▶ *14 septembre 2019* : Inauguration du sentier ENS à la Roche d'HautePierre le Chatelet
- ▶ *19 septembre 2019* : Journée départementale du livre à Nods
- ▶ *21 septembre 2019* : Assemblée Générale du CAUE 25 à la MSAP de Nods reportée au 05/10/19
- ▶ *5 octobre 2019* : Fête de la Pomme et café citoyen à la Baraque
- ▶ *12 octobre 2019* : Inauguration de la STEP de Vanclans-Nods

La séance est levée à 21 h 50

La Présidente de séance,  
Isabelle NICOD

